

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7B3, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Date 2014-12-	-24
2014-12-	-24
2014-12-	-24
	-24
N. /8-0	
/	
No./N° VI	ИΕ
nd fin	Time Zone Fuseau horaire
	Eastern Standard Time EST
	yer ld - ld de l'acheteur 329
	- N° de FAX
(819) 95	3-4944

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à signe de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation

C1111-140464/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

C1111-140464

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn329C1111-140464

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn329

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

"This page has been intentionally left blank"

« Cette page a été intentionnellement laissée en blanc »

Buyandsell.gc.ca

- - -

Achatsetventes.gc.ca

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Énoncé du besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Énoncé du besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clause du guide des CCUA (livraison)
- ANNEXE A Liste du matériel pour le renouvellement du spectacle son et lumière (Sections A à G)
- ANNEXE B Barême de prix
- ANNEXE C Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation



PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé du besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses et dans les quantités indiquées à l'annexe A. Destination : 25 rue Eddy, Gatineau, Qc.

Un soumissionnaire peut soumettre une proposition sur un (1) ou plusieurs des sections A à G présenté à l'annexe A. Chaque section sera techniquement et financièrement évaluée comme une soumission complète et individuelle.

2.1 Exigences de la livraison

Livraison à destination (Ottawa, Ontario) est demandé pour au plus tard le 31 mars 2015. Aucune installation n'est requise.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u>(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	2012-07-16
B1000T	Condition du matériel	2014-06-26
B3000T	Produits equivalents	2006-06-16

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. N'envoyez pas de proposition directement à l'autorité contractante. Proposition par courriel n'est pas acceptée.

Réception des soumissions - TPSGC

11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, Noyeau 0A1 Tél.: 819-956-3366

Gatineau, Québec, K1A 0S5

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre. Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Steve Dumaresq (steve.dumaresq@pwgsc-tpsgc.gc.ca)



4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.



PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier et 2 copies électroniques sur CD/DVD)

Section II: Soumission financière, Attestations et Informations additionnelles

(1 copie papier et 1 copie électronique sur CD/DVD)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

a)utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);

b)utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html).</u> Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

SECTION I: SOUMISSION TECHNIQUE (2 copies papier et 2 copies électroniques sur CD/DVD)

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

SECTION II: SOUMISSION FINANCIÈRE, ATTESTATIONS ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES (1 copie papier et 1 copie électronique sur CD/DVD)

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

1.2 Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5 avant l'octroi d'un contrat.

1.3 Informations additionnelles

1.3.1 Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) (Fournisseurs Canadiens)

https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/s-inscrire-comme-fournisseur



1.4 Livraison offerte

La me	leure date prévue pour la livraison du système est :
1.5	Représentants de l'entrepreneur
Nom e	numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :
Rense	gnements généraux :
Nom :	
Télépl	one :
Téléco	pieur :
Courri	1:
Suivi	e la livraison :
Nom :	
Télépl	one :
Téléco	pieur :
Courri	l:
1.6	Cette proposition est soumise pour la (les) section(s) suivante(s) de l'annexe A:
Section	Α
Section	В
Section	C
Section	D
Section	E
Section	F
Section	G
Un so	missionnaire peut soumettre une proposition sur un (1) ou plusieurs des sections A à G présenté à l'annexe A.

Un soumissionnaire peut soumettre une proposition sur un (1) ou plusieurs des sections A à G présenté à l'annexe A. Chaque section sera techniquement et financièrement évaluée comme une soumission complète et individuelle.



PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers. Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Conformité aux exigences techniques présentés dans ce document et à l'annexe A.

Un soumissionnaire peut soumettre une proposition sur un (1) ou plusieurs des sections A à G présenté à l'annexe A. Toutefois, une (1) section complète par soumission seulement. Chaque section présentée sera techniquement évaluée comme une soumission complète et individuelle. Toute référence entre les scetions (i.e. soumissions) sera considérée comme non conforme aux critères d'évaluation.

Le simple fait d'énoncer la conformité à une exigence est insuffisant. Le soumissionnaire doit présenter une proposition qui comprend tous les documents descriptifs et techniques nécessaires, afin de démontrer clairement qu'il se conforme à tous les points présentés à l'annexe A. Les réponses seront évaluées selon une base simple et rigoureuse de réussite ou d'échec. Les propositions qui ne répondent pas à tous les critères obligatoires seront jugées non recevables et seront rejetées d'emblée.

Pour chaque section recevant une soumission, le soumissionnaire doit soumettre une (1) liste d'équipement complète sans prix, pour l'évaluation technique, et une (1) liste d'équipement complète avec prix pour évaluation financière.

1.2 Évaluation financière

Conformité aux exigences d'établissement des prix présentés dans cette demande de propositions

Soumettre l'annexe B complétée pour chaque section recevant une soumission

Un soumissionnaire peut soumettre une proposition sur un (1) ou plusieurs des sections A à G présenté à l'annexe A. Toutefois, une (1) section complète par soumission seulement. Chaque section présentée sera financièrement évaluée comme une soumission complète et individuelle. Toute référence entre les scetions (i.e. soumissions) sera considérée comme non conforme aux critères d'évaluation.

Le soumissionnaire doit présenter une ventilation détaillée des coûts pour justifier le coût total de la section recevant une soumission. Tous les lignes doivent avoir des prix unitaires et le coût total.

La valeur totale de la soumission, pour chaque section, sera la somme de tous les articles présentés à la section.

1.3 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (Gatineau, Qc), avec les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

1.4 Base de la sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement par section. Les contrats seront attribués par section.



PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de <u>Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.</u> Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation , remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

1.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Par la présentation de sa soumission, le soumissionnaire atteste que les renseignements présentés dans le tableau (1.3.1) des caractéristiques environnementales générales ici-bas et sont exacts et complets. Par la présentation de sa soumission, le soumissionnaire atteste qu'il répond et continuera de répondre, pendant la durée de tout contrat subséquent, à un minimum de quatre (4) des sept (7) critères d'environnement généraux présentés dans le tableau. Le tableau 1.3.1 n'est pas obligatoire à la fermeture de la demande de propositions mais exiger avant l'octroi du contrat.



1.3.1 Tableau d'attestation des caractéristiques environnementales générales

Pratiques écologiques au sein de l'organisation du fournisseur:	Cochez chaque critère respecté
L'organisation fait la promotion d'un environnement sans papier à l'aide de directives, procédures ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des opérations quotidiennes, à moins d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé pour les activités quotidiennes contient au moins 30 % matières recyclées et détient une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise de l'encre respectueuse de l'environnement et achète des cartouches recyclées ou des cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Les bacs de recyclage pour le papier, les journaux, les contenants en plastique et en aluminium sont offerts et vidés régulièrement, conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50 % de l'équipement du bureau détient une attestation écoénergétique.	
Elle possède une certification ISO 14001 ou a un système de gestion environnementale équivalent en place.	



PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé du besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens et services selon les exigences techniques dans ce document et à l'annexe A.

2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformisées d'achat</u>(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

La livraison de l'équipement est prévu pour au plus tard le : date offerte par le soumissionnaire .

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

Steve Dumaresq

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers, Division HN

7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-3487 Télécopieur : (819) 953-4944

Courriel: steve.dumaresq@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.



5.2 Responsable technique

Nom : compléter à l'adjudication du contrat compléter à l'adjudication du contrat

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Renseignements généraux :

Nom: compléter à l'adjudication du contrat Téléphone: compléter à l'adjudication du contrat Télécopieur: compléter à l'adjudication du contrat Courriel: compléter à l'adjudication du contrat

Suivi de la livraison :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

6. Paiement

6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme, précisé dans le contrat, pour un coût total de \$ ___ (insérer le montant à l'attribution du contrat). Prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (destination), avec les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Appareil d'essai de communications mobile terrestre clé en main (2 ans de soutien en service inclus)

6.2 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.3 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
G1005C	Exigences en matière d'assurance	2008-05-12



7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada Division « HN », 7B3 Place du Portage, Phase III 11 rue Laurier, Gatineau, QC K1A 0S5 Au soin de : Steve Dumaresq

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDCC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2014-09-25) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe ___, Énoncé du besoin;
- d) Annexe ___, Barême de prix;
- e) Annexe ___, Programme de contrats fédéraux en matière d'équité d'emploi Attestation;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du date .



11. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

11.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

a) Rendu droits acquittés (DDP) (destination) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.



ANNEXE A - Énoncé des travaux

Liste du matériel pour le renouvellement du spectacle son et lumière

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour la totalité ou une partie des 7 sections suivantes (de A à G) de la liste du matériel. Lorsqu'ils sont permis, les produits équivalents doivent respecter l'ensemble des caractéristiques de la pièce d'équipement originelle. Quand les caractéristiques de la ou des substitutions diffèrent de celles choisies, le soumissionnaire doit, à ses frais, fournir le matériel de substitution qu'il propose pour que l'équipe de conception puisse vérifier sa conformité.

Section A (1 à 7)

1.0 Vidéoprojecteurs et lentilles

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

L'intégration du nouveau matériel avec l'équipement existant permet de réaliser de grandes économies.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
1.1	Christie	Projecteur HD20K-J	132-017110-XX	20 K lumens 1920 × 1080	17
1.2	Christie	Lentille 2.6- 4.1	118-100114-01	Rapport absolu de 2.87	2
1.3	Christie	Lentille 1.8- 2.6	118-100113-01	Rapport absolu de 2.40	3
1.4	Christie	accessoire	108-331108-01	Adaptateur de lentille	12

Tous les vidéoprojecteurs doivent être agréés à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Tous les vidéoprojecteurs doivent être accompagnés d'un connecteur L6-30 de qualité professionnelle approuvé et installé.

Tous les produits Christie doivent être accompagnés de la garantie Christie complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

2.0 Châssis matrice

Une clause de non-substitution s'applique pour les raisons suivantes :

- Matrice à 65 entrées et 65 sorties (avec entrée locale et sortie de précontrôle dans l'UC), pouvant accueillir une matrice de jusqu'à 80 entrées et 80 sorties en vue d'une expansion future possible.

- Pour les entrées de la matrice elle-même, il doit y avoir des options qui incluent tout ce qui suit : entrées HDMI locales (1.3 ou 1.4), entrées DVI locales, entrées HDBaseT et entrées à fibre optique (pour les sources distantes).
- La matrice doit posséder des capacités de commutation Genlock (bi-niveau, tri-niveau, TTL pour n'importe quelle entrée).
- Tous les produits énumérés dans la spécification doivent être actuellement disponibles pour leur expédition par le fabricant

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
2.1	Lightware	Châssis de routeur à point de croisement MX-FR65R	9111 0005	48 EN DVI // 24 SO DVI LC + 24 HDMI 1.4	1
2.2	Lightware	Carte d'entrée MX-DVI-HDCP- 1B	9112 0002	EN DVI/HDMI/HDCP à lien unique (8 EN)	6
2.3	Lightware	Carte de sortie MX-DVI-OPT- OB-R-LC	9113 0015	Carte de sortie à fibre optique avec reverrouillage précis des pixels	3
2.4	Lightware	Carte de sortie MX-HDMI-3D- OB	9113 0005	Carte de sortie HDMI, y compris 4K, 3D et Deep Colour	3
2.5	Lightware	Récepteur à fibre optique DVI-OPT- RX110	9151 0002	Récepteur à fibre optique DVI à petit facteur de forme	20

Tous les châssis de routeur et les périphériques doivent être agréés à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Tous les produits Lightware doivent être accompagnés de la garantie Lightware complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

3.0 Amplificateurs de distribution composites

Les substitutions sont permises, du moment qu'elles respectent toutes les spécifications du fabricant des produits énumérés.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
3.1	Kramer	AD vidéo composite	VM50V	Amplificateur de distribution vidéo composite 1:5	1
3.2	Kramer	AD vidéo composite	PT-102VN	Amplificateur de distribution vidéo composite 1:2	1
3.3	Kramer	Accessoire	RK-1	Bâti pour le VM50V	1

Le matériel de distribution doit être agréé à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Toute substitution proposée pour ce produit doit respecter l'ensemble des caractéristiques techniques et posséder la même période de garantie.

Tous les produits Kramer doivent être accompagnés de la garantie Kramer complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

4.0 Matériel multi vu

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

L'intégration du nouveau matériel avec l'équipement existant permet de réaliser de grandes économies.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
4.1	Avitech	Châssis et bloc d'alimentation	Titan-9000-C	Châssis à 4 fentes	2
4.2	Avitech	Carte d'entrée-sortie	Titan 9000-4H	4 entrées HDMI + 1 sortie HDMI	5
4.3	Avitech	Carte d'entrée-sortie	Titan 9000-2H2V	2 entrées HDMI + 2 entrées DVI + 1 sortie HDMI	1
4.4	Avitech	Carte d'entrée-sortie	Rainier 3G plus 1	4 x SDI (3G/HD/SD) Sortie HDMI/1080P/720p	1

Le matériel multi vu doit être agréé à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Tous les produits Avitech doivent être accompagnés de la garantie Avitech complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

5.0 Moniteurs vidéo

Les substitutions sont permises, du moment qu'elles respectent toutes les spécifications du fabricant des produits énumérés.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
5.1	Dell	Moniteur vidéo 23 pouces	P2314H	1920 × 1080, entrées DVI-D et VGA	5
5.2	NEC	Moniteur vidéo 32 pouces	V323	1920 × 1080	6
5.3	NEC	Support mural	WMK-3255S	Support mural de moniteur 32 pouces NEC	4

Les moniteurs doivent être agréés à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Toute substitution proposée pour ce produit doit respecter l'ensemble des caractéristiques techniques et posséder la même période de garantie.

Tous les produits Dell doivent être accompagnés de la garantie Dell complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

Tous les produits NEC doivent être accompagnés de la garantie NEC complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

6.0 Caméra vidéo et périphériques

Les substitutions sont permises, du moment qu'elles respectent toutes les spécifications du fabricant des produits énumérés.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
6.1	Sony	Caméra PTZ	BRC-H700	Caméro vidéo couleur P/T/Z dotée de 3 CCD HD de type ¹ / ₃	1
6.2	Sony	Module à fibre	BRBK-H700	Carte multiplex optique HD pour la BRC-H700	1
6.3	Sony	Unité optique multiplex	BRU-H700	Unité optique multiplex HD pour la BRC- H700/Z700	1
6.4	Sony	Carte de sortie HD SDI pour l'unité optique	HFBK-HD1	Carte de sortie HD SDI	1
6.5	Sony	Trousse de montage en bâti	RMM-BRU	Trousse de montage en bâti BRU	1
6.6	Sony	Télécommande	RMB-R300	Unité de commande à distance pour les BRC- 300 / H700 / Z700 / Z330 / H900	1

La caméra et le matériel connexe doivent être agréés à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Toute substitution proposée pour ce produit doit respecter l'ensemble des caractéristiques techniques et posséder la même période de garantie. On pourrait demander une démonstration des produits de substitution proposés pour vérifier leur admissibilité.

Tous les produits Sony doivent être accompagnés de la garantie Sony complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

7.0 Matériel KVM

Les substitutions sont permises, du moment qu'elles respectent toutes les spécifications du fabricant des produits énumérés.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
7.1	Aten	Console	CS428	Commutateur KVM PS/2 multi console à 8 ports	2
7.2	Aten	Câble	2L-1701P	Câble de DB-25 à HDB, PS/2 et audio	8
7.3	Aten	Câble	2L-1701S	De DB-25 à HDB, PS/2 et audio	4
7.4	Aten	Console	CS1754	Commutateur KVM PS/2- USB à 4 ports	2
7.5	Aten	Câble	2L-5301U	De DB-25 à HDB, USB et audio	8

Le matériel KVM et le matériel connexe doivent être agréés à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Toute substitution proposée pour ce produit doit respecter l'ensemble des caractéristiques techniques et posséder la même période de garantie.

Tous les produits Aten doivent être accompagnés de la garantie Aten complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

Section B (8 à 11)

8.0 Matériel audio Meyer

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

L'intégration du nouveau matériel avec l'équipement existant permet de réaliser de grandes économies.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
8.1	Meyer	Système de haut-parleurs ligne source	LYON-W	haut-parleurs, à amplification intégré, de ligne source avec option de protection contre les intempéries	5
8.2	Meyer	Système de haut-parleurs ligne source	M1D-SM	haut-parleurs, à amplification intégré, de ligne source avec option de protection contre les intempéries	4
8.3	Meyer	Système de haut-parleurs ligne source	M3D	haut-parleurs, à amplification intégré, de ligne source avec option de protection contre les intempéries	1
8.4	Meyer	Housse de protection contre la pluie	Housse de protection contre la pluie LYON	Housse pliable de protection contre la pluie LYON	5
8.5	Meyer	Housse de protection contre la pluie	Housse de protection contre la pluie M1D	Housse amovible de protection contre la pluie M1D	4
8.6	Meyer	Housse de protection contre la pluie	Housse de protection contre la pluie M3D	Housse amovible de protection contre la pluie M3D	1
8.7	Meyer	Housse de protection	Housse de protection Lyon	Housse de protection Lyon pour une pile de 3 sur un bâti à roulettes	1
8.8	Meyer	Housse de protection	Housse de protection M3D	Housse de protection Lyon M3D pour une seule enceinte	1
8.9	Meyer	Support	MUB-1D	Support de montage en U pour le M1D-SM	4
8.10	Meyer	Chariot	MCF-Lyon	Charriot à roulettes pour le LYON-M/ LYON-W	3
8.11	Meyer	Chariot	MCF-M3D	Charriot à roulettes pour le M3D	1
8.13	Meyer	Accessoire	VIM-3	Bloc d'alimentation à 3 canaux pour CA, audio et RMS (coupe-circuits de	1

				10 ampères)	
8.14	Meyer	Accessoire	VIM-4	Bloc d'alimentation à 4	1
				canaux pour CA, audio et	
				RMS (coupe-circuits de 8	
				ampères)	
8.15	Meyer	Câble VEAM	28.033.104.04	Câble VEAM mâle à	3
				femelle de 20 mètres	
8.16	Meyer	Câble VEAM	28.033.104.05	Câble VEAM mâle à	7
				femelle de 30 mètres	
8.17	Meyer	Câble sur	VEAM	Câble VEAM mâle à	2
		mesure	personnalisé	femelle de 90 mètres	
8.18	Meyer	Câble sur	VEAM	Câble VEAM mâle à	2
		mesure	personnalisé	femelle de 120 mètres	
8.19	Meyer	Prise VEAM à	VEAM	Câble mâle VEAM — 0,5	5
		PowerCON,	personnalisé	mètre (extrémité non-	
		MXLR 5		VEAM pour haut-parleur)	
8.20	Meyer	Connecteur	27.033.097.01	Connecteur femelle	6
		VEAM femelle		VEAM à bride carrée	
8.21	Meyer	Prise VEAM	27.033.096.01	Prise VEAM mâle en	6
		mâle		ligne	
8.22	Meyer	Multicâble	27.033.112.01	100 m de câble	1
		VEAM		multiconducteur VEAM	
8.23	Meyer	Processeur de	GALILEO	Processeur de système	1
		système de	CALISTO 616	de haut-parleurs ligne	
		haut-parleurs	AES	source avec 6 entrées et	
		ligne source		16 sorties	
8.24	Meyer	Contrôle de	Serveur RMS	Unité compacte qui	1
		système		exploite le système RMS	
				sur réseau Ethernet	

Le matériel audio et le matériel connexe doivent être agréés à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Tous les produits Meyer doivent être accompagnés de la garantie Meyer complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

9.0 Moniteurs de référence audio

Les substitutions sont permises, du moment qu'elles respectent toutes les spécifications du fabricant des produits énumérés

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
9.1	Yamaha	Enceinte de référence	MSP3	Enceinte de référence à deux voies amplification intégré	4
9.2	Yamaha	Support	BWS20-120/190	Support de montage mural pour la MSP3	2

Les enceintes doivent être agréées à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Toute substitution proposée pour ce produit doit respecter l'ensemble des caractéristiques techniques et posséder la même période de garantie.

Tous les produits Yamaha doivent être accompagnés de la garantie Yamaha complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

10.0 Routage audio

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

L'intégration du nouveau matériel avec l'équipement existant permet de réaliser de grandes économies.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
10.1	Optocore	Interface réseau MADI	DD4MR-FX	Unité d'entrée-sortie MADI réseau — 128 canaux d'entrée- sortie MADI avec SANE et Ethernet	1
10.2	Optocore	Convertisseur A/N et N/A	X6R- 8 LI / 8 LO	Convertisseur à 16 canaux, avec 8 entrée niveau ligne et 8 sortie niveau ligne	1
10.3	Optocore	Convertisseur réseau	X6R-FX- 16AE/SRC	Convertisseur à 16 canaux, avec sorties Ethernet et 8 sorties AES/EBU (16 audio)	1
10.4	Optocore	Convertisseur réseau	X6R-FX-8AE/8LI	Convertisseur à 16 canaux, avec sorties Ethernet, 4 sorties AES (8 audio) et 8 sortie niveau ligne	1

Le matériel de routage audio doit être agréé à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Tous les produits Optocore doivent être accompagnés de la garantie Optocore complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

11.0 Matériel d'interface

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

L'intégration du nouveau matériel avec l'équipement existant permet de réaliser de grandes économies.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
11.1	RME	Interface ADAT/MADI	ADI-648	Interface audionumérique multicanaux et conversion de format	1
11.2	MOTU	Interface serveur	828x	Interface audio professionnelle 28 × 30 avec technologie Thunderbolt ^{MC}	3
11.3	Echo	Interface serveur	Audio Fire 12	Interface FireWire avec 12 entrées/sorties à 24 bits 96 kHz	2
11.4	MOTU	Interface MIDI	EXPRESS XT	Interface MIDI avec 8 entrées et 8 sorties, boîte de raccord et fusion avec le synchroniseur de code temporel	1

Le matériel d'interface doit être agréé à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes. Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Tous les produits RME doivent être accompagnés de la garantie RME complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

Tous les produits MOTU doivent être accompagnés de la garantie MOTU complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

Tous les produits Echo doivent être accompagnés de la garantie Echo complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

Section C (12 à 16)

12.0 Console et commande d'éclairage

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

L'intégration du nouveau matériel avec l'équipement existant permet de réaliser de grandes économies.

Tout le matériel doit être conforme au protocole RDM.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
12.1	MA Lighting	Console de commande	grandMA 2 light # 120112	Commande en temps réel de jusqu'à 65 536 paramètres par session lorsque branché avec l'unité de gestion de réseau MA 4 096 paramètres HTP/ LTP 6 sorties DMX	1
12.2	MA Lighting	Processeur de gestion de réseau	NPU MA2 # 130032	Commande en temps réel de jusqu'à 65 536 paramètres par session lorsque branché avec l'unité de gestion de réseau MA 4 096 paramètres HTP/ LTP 6 sorties DMX	3
12.3	MA Lighting	Spécialiste des systèmes MA	Spécialiste des systèmes MA	Formation de spécialiste des systèmes MA offerte à 4 techniciens à notre entrepôt du chemin Bayview à Ottawa	1
12.4	Pathway	Commutateur de réseau conforme au protocole RDM	Pathport VIA 10 Gigaswitch # 6730	Commutateur de réseau de 2/3 gigabits avec 10 ports + 1 couche Conforme au protocole RDM	1
12.5	Pathway	Nœud DMX	Pathport C-Series # 6202	Nœud DMX avec 2 sorties DMX Conforme au protocole RDM	1
12.6	Pathway	Nœud DMX	Pathport Quattro # 6311	Nœud DMX avec 4 sorties DMX Conforme au protocole RDM	4
12.7	Pathway	Répéteur DMX	Répéteur DMX # 9014	Nœud DMX avec 4 sorties DMX Conforme au protocole RDM	3

Le matériel de console et de commande d'éclairage doit être agréé à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Il faut inclure tous les frais de déplacement et d'hébergement du personnel de formation MA à Ottawa.

Tous les produits MA Lighting doivent être accompagnés de la garantie MA Lighting complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

Tous les produits Pathway doivent être accompagnés de la garantie Pathway complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

13.0 Instruments d'éclairage

Les substitutions sont permises, du moment qu'elles respectent toutes les spécifications du fabricant des produits énumérés.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
13.1	Clay Paky	Alpha800 QWO ST	# C61381	Projecteur automatisé de 800 watts avec plage de zoom de 7,6 ° à 55 ° et traitement studio des lentilles	19
13.2	Clay Paky	Sharpy Wash 330	# C61387	Projecteur automatisé a faisceau de 330 watts avec un angle de faisceau de 0 ° à 3,8 ° 14 couleurs fixes et 17 gobos fixes	14
13.3	Clay Paky	A.Leda B-Eye K20	# C61420	Projecteur automatisé Wash à DEL à haut rendement avec plage de zoom de 4 ° à 60 ° et bloc DEL contrôle individuellement	18
13.4	Clay Paky	SuperSharpy Wash	# C61390	Projecteur automatisé à faisceau de 470 watts avec un angle de faisceau de 0 ° à 4 ° .Trichromie (CMJ), 11 filtres colorés spéciaux, 2 filtres CTO, 1 filtre CTB, 7 gobos dichroïques, 18 +1 gobos fixes, prisme à 8 facettes	9
13.5	DTS	FOS 100 Solo IP65	03.LB031S.F40	Barre DEL compacte à rendement élevé avec 24 DEL multicolore de 5 watts Certifié IP65 avec lentilles à 42 °	26
13.6	Martin	Rush Strobe 5 × 5	90480020	Stroboscope blanc avec effet aveuglant Matrice de 5 × 5 DEL contrôlables individuellement	1

Tout le matériel d'éclairage doit être agréé à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Tout le matériel d'éclairage sera expédié avec une fiche tournante de verrouillage L6-15 de qualité professionnelle.

Toute substitution proposée pour ces produits doit respecter l'ensemble des caractéristiques techniques et posséder la même période de garantie. On pourrait demander une démonstration des produits de substitution proposés pour vérifier leur admissibilité.

Tous les produits Clay Paky doivent être accompagnés de la garantie Clay Paky complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

Tous les produits DTS doivent être accompagnés de la garantie DTS complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

Tous les produits Martin doivent être accompagnés de la garantie Martin complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

14.0 Code temporel et synchronisation

Les substitutions sont permises, du moment qu'elles respectent toutes les spécifications du fabricant des produits énumérés.

Identifiant	Marque	Type du	Numéro de	Résumé des	Quantité
		modèle	modèle	spécifications	
14.1	Alpermann	Boîtier	RUB-1H1	Boîtier de 19 pouces à	1
				4 espaces	
14.2	Alpermann	Bloc	RUB1PS	Unité d'alimentation de	1
		d'alimentation		60 watt pour le boîtier	
				H1	
14.3	Alpermann	Carte	RUB1GL	Générateur maître de	1
				code temporel et	
				chronomètre LTC/VITC	
14.4	Alpermann	Carte	RUB1GW	Générateur maître de	1
				code temporel et	
				horloge de référence	
14.5	Alpermann	Carter	RUB1GB	Générateur maître de	1
				signal de référence	
14.6	Brainstorm	Amplificateur	SR-28	Amplificateur de	1
		de distribution		distribution et dispositif	
		LTC		de remise en forme de	
				code temporel avec	
				blocs d'alimentation	
				redondants	
14.7	Personnalisé	Adaptateur	Mâle de DB-25 à	Câble mâle de DB-25 à	2
			XLR	8 XLR. code de filage	
				TASCAM/Avid	
14.8	Personnalisé	Adaptateur	Femelle de DB-9	Câble DB-9 femelle à	4
			à BNC	BNC femelle de 1 mètre	

L'ensemble du matériel Alpermann et Brainstorm et du matériel connexe doit être agréé à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Le matériel Brainstorm doit inclure des blocs d'alimentation redondants agréés à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Toute substitution proposée pour ces produits doit respecter l'ensemble des caractéristiques techniques et posséder la même période de garantie.

Tous les produits Alpermann doivent être accompagnés de la garantie Alpermann complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

Tous les produits Brainstorm doivent être accompagnés de la garantie Brainstorm complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

15.0 Câbles

Les substitutions sont permises, du moment qu'elles respectent toutes les spécifications du fabricant des produits énumérés.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
15.1	ТМВ	Assemblages de câbles CAT6 ProPlex	PCCAT5EP	Câble CAT6 Ethercon à Ethercon de 20 mètres	10
15.2	TMB	Assemblages de câbles CAT6 ProPlex	PCCAT5EP	Câble CAT6 Ethercon à Ethercon de 15 mètres	10

Tous les produits TMB doivent être accompagnés de la garantie TMB complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

16.0 Conditionnement et distribution de l'alimentation

Les substitutions sont permises, du moment qu'elles respectent toutes les spécifications du fabricant des produits énumérés.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
16.1	Tripp Lite	Distribution de l'alimentation	PD1215	15 ampères, 120 volts, châssis, 13 sorties NEMA 5-15R	5
16.2	Tripp Lite	Distribution de l'alimentation	PD1220	15 ampères, 120 volts, châssis, 13 sorties NEMA 5-20R	5
16.3	Furman	Conditionneur d'alimentation	PL-PRO DMC	Conditionneur d'alimentation de 20 ampères avec voltmètre et ampèremètre	3
16.4	Furman	Conditionneur d'alimentation	PL-8 C	Conditionneur d'alimentation de 15 ampères	8

L'ensemble du matériel Tripp Lite et Furman et du matériel connexe doit être agréé à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Toute substitution proposée pour ces produits doit respecter l'ensemble des caractéristiques techniques et posséder la même période de garantie.

Tous les produits Tripp Lite doivent être accompagnés de la garantie Tripp Lite complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

Tous les produits Furman doivent être accompagnés de la garantie Furman complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

Section D (17 à 18)

17.0 Bâtis d'équipement et caisses de tournée

Les spécifications suivantes concernent la fabrication de bâtis d'équipement, y compris des caisses de tournée, pour l'entreposage, le transport et l'installation du matériel monté sur bâti. Tous ces produits doivent être assortis d'une garantie d'un an (pièces et main-d'œuvre) contre les défectuosités.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité
17.1	Personnalisé	Voir les caractéristiques ci-dessous.	Selon le fabricant	Bâti de 26 espaces de hauteur par 74 centimètres de profondeur, avec caisse de tournée	1
17.2	Personnalisé	Voir les caractéristiques ci-dessous.	Selon le fabricant	Bâti de 22 espaces de hauteur par 74 centimètres de profondeur, avec caisse de tournée	1
17.3	Personnalisé	Voir les caractéristiques ci-dessous.	Selon le fabricant	Bâti de 21 espaces de hauteur par 74 centimètres de profondeur, avec caisse de tournée	3
17.4	Personnalisé	Voir les caractéristiques ci-dessous.	Selon le fabricant	Bâti de 20 espaces de hauteur par 74 centimètres de profondeur, avec caisse de tournée	2
17.5	Personnalisé	Voir les caractéristiques ci-dessous.	Selon le fabricant	Bâti de 17 espaces de hauteur par 74 centimètres de profondeur, avec caisse de tournée	1
17.6	Personnalisé	Voir les caractéristiques ci-dessous.	Selon le fabricant	Bâti de 15 espaces de hauteur par 74 centimètres de profondeur, avec caisse de tournée	2

Précisions sur le bâti d'équipement :

Le bâti doit être construit avec du contreplaqué de 19 mm de qualité G1S CANPLY revêtu de peinture mate noire. Le bâti doit être assez robuste pour permettre l'empilage de deux bâtis.

Le dessus du bâti doit être doté de 4 embouts femelles pour accepter les pieds mâles et permettre l'empilage des bâtis. Le dessous du bâti doit être doté de 4 pieds mâles qui s'insèrent dans les embouts femelles du dessus en vue de l'empilage.

Le bâti doit être doté, sur toute la longueur, à l'avant et à l'arrière, de rails à écrous de cage, avec un recul qui sera précisé lors de l'attribution du contrat.

Des écrous à cage, des vis et des rondelles en nylon doivent être fournis pour la moitié des trous de fixation du devant.

Le bâti doit être doté de deux grandes poignées de transport encastrées sur chacun des côtés.

Les coins du bâti doivent être finis avec un arrondi de 9,525 mm.

Les bords avant et arrière du bâti doivent être finis avec un arrondi de 19 mm.

Précisions sur la caisse de tournée :

La caisse doit être construite de manière à respecter les normes de l'ATA, sauf indication contraire.

La caisse correspondante doit maintenir un bâti en position verticale.

L'intérieur de la caisse doit être capitonné de mousse à haute densité noire afin de bien maintenir en place le bâti d'équipement.

Les dimensions de la caisse doivent tenir compte des spécifications relatives aux bâtis d'équipement.

La caisse doit être construite avec un fond de type plateau et un dessus amovible pour permettre un accès au matériel qui fonctionne tout en demeurant dans le plateau.

Le plateau de la caisse doit être construit de façon à ne pas nuire au fonctionnement des ventilateurs ou à l'accès aux connecteurs et aux panneaux de commande.

La caisse doit être construite en contreplaqué de 13 mm de qualité ACX revêtu d'ABS.

La caisse doit être de couleur noire.

La caisse doit être dotée de 4 roulettes orientables de 100 mm munies de dispositifs de blocage.

La caisse doit être dotée d'une planche à roulettes de 19 mm.

Le dessus amovible de la caisse doit être fixé au fond à plateau avec 4 loquets à ressort encastrés de fabrication robuste.

La caisse doit être dotée de deux grandes poignées de transport encastrées sur chacun des côtés les plus longs.

La caisse doit être dotée de coins à boule de fabrication robuste pour protéger les coins de la caisse.

18.0 Caisses de tournée pour les luminaires

Les spécifications suivantes concernent la fabrication de caisses de tournée pour l'entreposage, le transport et l'installation du matériel suivant. Tous ces produits doivent être assortis d'une garantie d'un an (pièces et main-d'œuvre) contre les défectuosités.

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Spécification	Quantité
18.1	Personnalisé	Voir les caractéristiques ci-dessous.	Selon le fabricant	Caisse pour 2 projecteurs Alpha Spot QWO 800 de Clay Paky	10
18.2	Personnalisé	Voir les caractéristiques ci-dessous.	Selon le fabricant	Caisse pour 2 projecteurs Sharpy 330 Wash de Clay Paky	7
18.3	Personnalisé	Voir les caractéristiques ci-dessous.	Selon le fabricant	Caisse pour boitier Tempest Thunder 6950	2
18.4	Personnalisé	Voir les caractéristiques ci-dessous.	Selon le fabricant	Caisse pour 1 projecteur A.leda B.EYE de Clay Paky	18
18.5	Personnalisé	Voir les caractéristiques ci-dessous.	Selon le fabricant	Caisse pour 1 projecteur SuperSharpy de Clay Paky	9
18.6	Personnalisé	Voir les caractéristiques ci-dessous.	Selon le fabricant	Caisse contenant 9 luminaires 100 Power FC2 de DTS	3

18.1 Caisse de tournée pour 2 projecteurs Alpha Spot QWO 800 de Clay Paky

Contexte:

La caisse de tournée doit être conçue pour contenir deux projecteurs Alpha Spot QWO 800 de Clay Paky aux fins de leur entreposage, de leur utilisation et de leur transport.

Précisions:

La caisse doit maintenir les deux projecteurs en position verticale.

La caisse doit être construite avec un fond de type plateau et un dessus amovible pour permettre aux projecteurs de fonctionner complètement tout en demeurant dans le plateau.

Le plateau de la caisse doit être construit de façon à ne pas nuire au fonctionnement des ventilateurs ou à l'accès aux connecteurs et aux panneaux de commande.

La caisse doit être construite en contreplaqué de 13 mm revêtu d'ABS.

La caisse doit être assez robuste pour permettre l'empilage de deux caisses avec leurs projecteurs.

La caisse doit être de couleur noire.

La caisse doit être dotée de 4 roulettes orientables de 100 mm munies de dispositifs de blocage.

La caisse doit être dotée d'une planche à roulettes de 19 mm.

Le dessus de la caisse doit être doté de 4 cuvettes encastrées qui sont alignées avec les roulettes pour permettre l'empilage des caisses.

Le dessus de la caisse doit être fixé au fond à plateau avec 4 loquets encastrés de fabrication robuste.

La caisse doit être dotée de deux grandes poignées de transport encastrées sur chacun des côtés les plus longs.

La caisse doit être dotée de coins à boule de fabrication robuste pour protéger les coins de la caisse.

Toutes les composantes en métal doivent être dotées de rivets pop espacés d'au plus 200 mm.

L'intérieur du couvercle doit être doté d'un système protecteur façonné de manière que les têtes soient dans leur position pan/tilt verrouillée.

18.2 Caisse de tournée pour 2 projecteurs Sharpy 330 Wash de Clay Paky

Contexte:

La caisse de tournée doit être conçue pour contenir deux projecteurs Sharpy 330 Wash de Clay Paky aux fins de leur entreposage, de leur utilisation et de leur transport.

Précisions:

La caisse doit maintenir les deux projecteurs en position verticale.

La caisse doit être construite avec un fond de type plateau et un dessus amovible pour permettre aux deux projecteurs de fonctionner complètement tout en demeurant dans le plateau.

Le plateau de la caisse doit être construit de façon à ne pas nuire au fonctionnement des ventilateurs ou à l'accès aux connecteurs et aux panneaux de commande.

La caisse doit être construite en contreplaqué de 13 mm revêtu d'ABS.

La caisse doit être assez robuste pour permettre l'empilage de deux caisses avec leurs projecteurs.

La caisse doit être de couleur noire.

La caisse doit être dotée de 4 roulettes orientables de 100 mm munies de dispositifs de blocage.

La caisse doit être dotée d'une planche à roulettes de 19 mm.

Le dessus de la caisse doit être doté de 4 cuvettes encastrées qui soient alignées avec les roulettes pour permettre l'empilage des caisses.

Le dessus de la caisse doit être fixé au fond à plateau avec 4 loquets encastrés de fabrication robuste.

La caisse doit être dotée de deux grandes poignées de transport encastrées sur chacun des côtés les plus longs.

La caisse doit être dotée de coins à boule de fabrication robuste pour protéger les coins de la caisse.

Toutes les composantes en métal doivent être dotées de rivets pop espacés d'au plus 200 mm.

L'intérieur du couvercle doit être doté d'un système protecteur façonné de manière que les têtes soient dans leur position pan/tilt verrouillée.

18.3 Caisse de tournée pour boitier Tempest Thunder 6950

Contexte:

La caisse de tournée doit être conçue pour contenir un boitier d'éclairage Tempest Thunder 6950

Précisions:

La caisse doit maintenir un boitier d'éclairage Tempest Thunder 6950 en position de déploiement

La caisse doit être construite avec un fond de type plateau et un dessus amovible pour permettre au boitier de fonctionner complètement tout en demeurant dans le plateau.

Le plateau de la caisse doit être construit de façon à ne pas nuire au fonctionnement des ventilateurs ou à l'accès aux connecteurs et aux panneaux de commande.

La caisse doit être construite en contreplaqué de 13 mm revêtu d'ABS.

L'intérieur du plateau devrait être traité ou couvert d'une membrane pour être à l'épreuve de l'eau

La caisse doit être assez robuste pour permettre l'empilage de deux caisses avec leurs projecteurs.

La caisse doit être de couleur noire.

La caisse doit être dotée de 6 roulettes orientables de 100 mm munies de dispositifs de blocage.

La caisse doit être dotée d'une planche à roulettes de 19 mm.

Le dessus de la caisse doit être doté de 6 cuvettes encastrées qui sont alignées avec les roulettes pour permettre l'empilage des caisses.

Le dessus de la caisse doit être fixé au fond à plateau avec 4 loquets encastrés de fabrication robuste.

La caisse doit être dotée de deux grandes poignées de transport encastrées sur chacun des côtés les plus longs.

L'espace entre les poignées doit être optimale pour un technicien par côté

La caisse doit être dotée de coins à boule de fabrication robuste pour protéger les coins de la caisse.

Toutes les composantes en métal doivent être dotées de rivets pop espacés d'au plus 200 mm.

La caisse doit avoir une perforation dans le plateau pour l'écoulement de l'eau

18.4 Caisse de tournée pour un projecteur A.leda B-EYE K20 de Clay Paky

Contexte:

La caisse de tournée doit être conçue pour contenir un projecteur A.leda B-EYE K20 de Clay Paky aux fins de son entreposage, de son utilisation et de son transport.

Précisions:

La caisse doit maintenir le projecteur en position verticale.

La caisse doit être construite avec un fond de type plateau et un dessus amovible pour permettre au projecteur de fonctionner complètement tout en demeurant dans le plateau.

Le plateau de la caisse doit être construit de façon à ne pas nuire au fonctionnement des ventilateurs ou à l'accès aux connecteurs et aux panneaux de commande.

La caisse doit être construite en contreplaqué de 13 mm revêtu d'ABS.

La caisse doit être assez robuste pour permettre l'empilage de deux caisses avec leur projecteur.

La caisse doit être de couleur noire.

La caisse doit être dotée de 4 roulettes orientables de 100 mm munies de dispositifs de blocage.

La caisse doit être dotée d'une planche à roulettes de 19 mm.

Le dessus de la caisse doit être doté de 4 cuvettes encastrées qui sont alignées avec les roulettes pour permettre l'empilage des caisses.

Le dessus de la caisse doit être fixé au fond à plateau avec 4 loquets encastrés de fabrication robuste.

La caisse doit être dotée de deux grandes poignées de transport encastrées sur chacun des côtés les plus longs.

La caisse doit être dotée de coins à boule de fabrication robuste pour protéger les coins de la caisse.

Toutes les composantes en métal doivent être dotées de rivets pop espacés d'au plus 200 mm.

L'intérieur du couvercle doit être capitonné avec une mousse protectrice façonnée de manière que la tête soit dans sa position pan/tilt verrouillée.

18.5 Caisse de tournée pour un projecteur SuperSharpy de Clay Paky

Contexte:

La caisse de tournée doit être conçue pour contenir un projecteur Super Sharpy de Clay Paky aux fins de son entreposage, de son utilisation et de son transport.

Précisions:

La caisse doit maintenir le projecteur en position verticale.

La caisse doit être construite avec un fond de type plateau et un dessus amovible pour permettre au projecteur de fonctionner complètement tout en demeurant dans le plateau.

Le plateau de la caisse doit être construit de façon à ne pas nuire au fonctionnement des ventilateurs ou à l'accès aux connecteurs et aux panneaux de commande.

La caisse doit être construite en contreplaqué de 13 mm revêtu d'ABS.

La caisse doit être assez robuste pour permettre l'empilage de deux caisses avec leur projecteur.

La caisse doit être de couleur noire.

La caisse doit être dotée de 4 roulettes orientables de 100 mm munies de dispositifs de blocage.

La caisse doit être dotée d'une planche à roulettes de 19 mm.

Le dessus de la caisse doit être doté de 4 cuvettes encastrées qui sont alignées avec les roulettes pour permettre l'empilage des caisses.

Le dessus de la caisse doit être fixé au fond à plateau avec 4 loquets encastrés de fabrication robuste.

La caisse doit être dotée de deux grandes poignées de transport encastrées sur chacun des côtés les plus longs.

La caisse doit être dotée de coins à boule de fabrication robuste pour protéger les coins de la caisse.

Toutes les composantes en métal doivent être dotées de rivets pop espacés d'au plus 200 mm.

L'intérieur du couvercle doit être capitonné avec un système protecteur façonné de manière que la tête soit dans sa position pan verrouillée.

18.6 Caisse de tournée 9 luminaires FOS 100 Power FC2 de DTS

Contexte:

La caisse de tournée doit être conçue pour contenir 9 luminaires FOS 100 Power FC2 de DTS aux fins de leur entreposage et de leur transport.

Précisions:

La caisse doit être construite de manière à s'ouvrir sur le devant plutôt que par le dessus.

La caisse doit comporter neuf fentes de 150 mm de largeur et de 178 mm de hauteur. La longueur de chaque fente doit correspondre à celle de la caisse de tournée. Chaque fente doit être capitonnée de feutre.

La caisse doit être construite en contreplaqué de 13 mm revêtu d'ABS.

La caisse doit être assez robuste pour permettre l'empilage de deux caisses avec leurs luminaires.

La caisse doit être de couleur noire.

La caisse doit être dotée de 4 roulettes orientables de 100 mm munies de dispositifs de blocage.

La caisse doit être dotée d'une planche à roulettes de 19 mm.

Le dessus de la caisse doit être doté de 4 cuvettes encastrées qui sont alignées avec les roulettes pour permettre l'empilage des caisses.

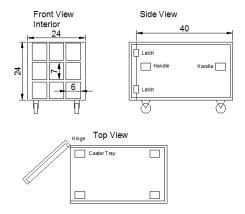
La porte doit être fixée à la caisse avec 2 loquets encastrés de fabrication robuste sur le côté opposé à la charnière.

La caisse doit être dotée de deux grandes poignées de transport encastrées sur chacun des côtés les plus longs.

La caisse doit être dotée de coins à boule de fabrication robuste pour protéger les coins de la caisse.

Toutes les composantes en métal doivent être dotées de rivets pop espacés d'au plus 200 mm.

L'intérieur de la porte de la caisse doit être capitonné avec une mousse protectrice à haute densité.



Traduction du dessin

Vue de face Vue latérale Intérieur Loquet

Poignée Poignée

Loquet

Vue de dessus Charnière Cuvette

Le dessin ci-dessus n'est qu'un concept et ne vise pas à établir une conception définitive.

Section E (19)

19.0 Plateformes hydrauliques

Identifiant	Marque	Type du	Numéro de	Spécification	Quantité
		modèle	modèle		
19.1	Personnalisé	Personnalisé	Selon le fabricant	Plateforme élévatrice	2
				hydraulique de 4,876 m	
				de largeur × 2,438 m de	
				profondeur × 3,175 m de	
				hauteur	
19.2	Personnalisé	Personnalisé	Selon le fabricant	Plateforme élévatrice	2
				hydraulique de 4,876 m	
				de largeur × 2,133 m de	
				profondeur × 3,175 m de	
				hauteur	

19.1 Plateforme élévatrice hydraulique de 4,876 m de largeur × 2,438 m de profondeur × 3,175 m de hauteur

Table élévatrice :

- Capacité de levage de 4 000 kg
- Plateforme en acier lisse d'une dimension minimum de 4, 876 m de largeur × 2,438 m de profondeur. Le châssis de levage peut être plus petit, en fonction de ce que les ingénieurs de l'entrepreneur détermineront.
- Hauteur abaissée de 610 mm ou moins, à l'exclusion des vérins de mise à niveau
- Les vérins de mise à niveau doivent être dotés de pieds pivotants d'un diamètre d'au moins 100 mm.
- Hauteur maximum de 3,175 m, à l'exclusion des vérins de mise à niveau
- Châssis en acier, avec sous-châssis pour la stabilité
- Doit être dotée de supports de fixation pour ancrer l'appareil à un socle de ciment
- Doit être dotée d'un système de mise à niveau manuel
- Doit être dotée d'un dispositif d'arrêt à soupape à bille pour empêcher le glissement des cylindres lorsque la plateforme est en position élevée pendant une période de 4heures
- Les cylindres doivent être protégés contre les intempéries et la poussière.
- Doit être dotée de bagues auto lubrifiées à vie ou d'un équivalent toutes-saisons.
- Doit être dotée d'un dispositif de protection contre les chutes lors des travaux d'entretien.
- Doit être passée au jet de sable avant l'application de la peinture noir mat pour une finition toutes-saisons.
- Doit être dotée de garde-corps amovibles.
- Les garde-corps doivent être conçus de façon à pouvoir être insérés dans des trous percés dans la plateforme, avec des brides destinées à les maintenir en place à la bonne hauteur. Ils doivent aussi être dotés d'une goupille de verrouillage qui permet de bien les fixer à la plateforme en toute sécurité.
- Les garde-corps doivent avoir une hauteur d'au moins 1 066 mm et posséder une barre horizontale supérieure, une barre horizontale au milieu et un rebord de sécurité au niveau de la plateforme .
- Chaque composante du système de garde-corps doit être assez légère pour être fixée ou enlevée par une seule personne.
- Le garde-corps doit courir sur toute la profondeur de la table élévatrice, avec une distance d'au plus 75 mm entre ses sections
- Le garde-corps doit se terminer à 450 mm du bord de l'arrière de la table élévatrice.

Contrôleur/bloc d'alimentation :

- Bloc d'alimentation suffisant pour lever une charge de 4 000 kg
- Le levage et l'abaissement doivent être commandés par le protocole DMX 512 à titre de moyen de contrôle secondaire.

- L'interface DMX 512 doit être adressable.
- Doit être doté d'un connecteur à 5 conducteurs (mâles) de type XLR/Canon pour l'entrée du signal DMX512 et d'un connecteur à 5 conducteurs (femelles) de même type pour la sortie du signal DMX512.
- Doit être doté d'un système permettant d'obtenir la même hauteur de levage chaque fois.
- Commande auxiliaire manuelle de levage et d'abaissement à boutons poussoirs, certifiée NEMA 3R.
- Les commandes doivent être fixées à un mât ou un cadre pliable à une hauteur d'au moins 915 mm pour faciliter leur utilisation.
- Les assemblages d'un bloc d'alimentation électrique/hydraulique doivent être conformes aux normes UL 508 (17^e édition) et CSA-C22.2 nº 14-95 (R 2001).
- Doit posséder une pompe à levier manuelle avec une soupape d'échappement en cas de défaillance de la pompe électrique.
- Doit posséder un chauffe-réservoir pour utilisation en hiver.
- La commande hydraulique doit être logée dans un boîtier imperméable.

Câblage:

Doit être résistant à la lumière du soleil et aux rayons ultraviolets et utilisable par temps humide et par temps sec.

Autres caractéristiques :

- La plateforme doit être dotée d'accès pour fourche de chariot élévateur ainsi que de points de levage amovibles pour l'installation et l'enlèvement.
- Doit être accompagnée d'une garantie structurelle de 2 ans.
- Doit être dotée de toutes les bandes d'avertissement nécessaires pour les points de pincement.
- Doit être revêtue d'étiquettes de capacité.
- Conception quatre-saisons permettant de fonctionner à l'extérieur durant l'hiver.

19.2 Plateforme élévatrice hydraulique de 4,876 m de largeur × 2,133m de profondeur × 3,175 m de hauteur

Table élévatrice :

- Capacité de levage de 2 000 kg
- Plateforme en acier lisse d'une dimension minimum de 4, 876 m de largeur × 2,133 m de profondeur. Le châssis de levage peut être plus petit, en fonction de ce que les ingénieurs de l'entrepreneur détermineront.
- Hauteur abaissée de 610m ou moins, à l'exclusion des vérins de mise à niveau;
- Les vérins de mise à niveau doivent être dotés de pieds pivotants d'un diamètre d'au moins 100 m;
- Hauteur maximum de 3,175 m, à l'exclusion des vérins de mise à niveau
- Châssis en acier, avec sous-châssis pour la stabilité
- Doit être dotée de supports de fixation pour ancrer l'appareil à un socle de ciment
- Doit être dotée d'un système de mise à niveau manuel
- Doit être dotée d'un dispositif d'arrêt à soupape à bille pour empêcher le glissement des cylindres lorsque la plateforme est en position élevée pendant une période de 4heures
- Les cylindres doivent être protégés contre les intempéries et la poussière.
- Doit être dotée de bagues auto lubrifiées à vie ou d'un équivalent toutes-saisons.
- Doit être dotée d'un dispositif de protection contre les chutes lors des travaux d'entretien.
- Doit être passée au jet de sable avant l'application de la peinture noir mat pour une finition toutes-saisons.
- Doit être dotée de garde-corps amovibles.
- Les garde-corps doivent être conçus de façon à pouvoir être insérés dans des trous percés dans la plateforme, avec des brides destinées à les maintenir en place à la bonne hauteur. Ils doivent aussi être dotés d'une goupille de verrouillage qui permet de bien les fixer à la plateforme en toute sécurité.
- Les garde-corps doivent avoir une hauteur d'au moins 1 066 mm et posséder une barre horizontale supérieure, une barre horizontale au milieu et un rebord de sécurité au niveau de la plateforme.
- Chaque composante du système de garde-corps doit être assez légère pour être fixée ou enlevée par une seule personne.

• Le garde-corps doit courir sur toute la profondeur et la largeur de l'arrière de la table élévatrice, avec une distance d'au plus 75 mm entre ses sections.

Contrôleur/bloc d'alimentation :

- Bloc d'alimentation suffisant pour lever une charge de 2 000 kg
- Le levage et l'abaissement doivent être commandés par le protocole DMX 512 à titre de moyen de contrôle secondaire.
- Doit être adressable avec le protocole DMX 512.
- Doit être doté d'un connecteur à 5 broches (mâles) de type XLR/Canon pour l'entrée du signal DMX512 et d'un connecteur à 5 broches (femelles) de même type pour la sortie du signal DMX512.
- Doit être doté d'un système permettant d'obtenir la même hauteur de levage chaque fois.
- Commande auxiliaire manuelle de levage et d'abaissement à boutons poussoirs, certifiée NEMA 3R.
- Les commandes doivent être fixées à un mât ou un cadre pliable à une hauteur d'au moins 915 mm pour faciliter leur utilisation.
- Les assemblages d'un bloc d'alimentation électrique/hydraulique doivent être conformes aux normes UL 508 (17^e édition) et CSA-C22.2 nº 14-95 (R 2001).
- Doit posséder une soupape de pompe et d'échappement manuelle à levier en cas de défaillance de la pompe électrique.
- Doit posséder un chauffe-réservoir pour utilisation en hiver.
- La commande hydraulique doit être logée dans un boîtier imperméable.

Câblage:

 Doit être résistant à la lumière du soleil et aux rayons ultraviolets et être utilisable par temps humide et par temps sec.

Autres caractéristiques :

- La plateforme doit être dotée d'accès pour fourche ainsi que de points de levage amovibles pour l'installation et l'enlèvement.
- Doit être accompagnée d'une garantie structurelle de 2 ans.
- Doit être dotée de toutes les bandes d'avertissement nécessaires pour les points de pincement.
- Doit être revêtue d'étiquettes de capacité.
- Conception quatre-saisons permettant de fonctionner à l'extérieur durant l'hiver.

Section F (20)

20.0 Caissons de protection contre les intempéries

Une clause de non-substitution s'applique pour les raisons suivantes :

L'intégration du nouveau matériel avec l'équipement existant permet de réaliser de grandes économies.

Tout le matériel doit être conforme à DEC3.2

Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Spécification	Quantité
		Illoaele	modele		
20.1	Tempest	Cyclone 8200	8200.US.OXLD	Caisson de projecteur	10
				extérieur sans plateau	
				coulissant, orientation	
				portrait, socle par terre.	
				Finition couleur	
				prédéterminé par le client	
20.2	Tempest	Tornado 2000	2000.DEC.US	Caisson de projecteur	8
				SuperSharpy. Couleur	
				d'origine	
20.3	Tempest	Thunder 6950	6950.US.DEC	Caisson de projecteur	4
				Sharpy. Finition couleur	
				prédéterminé par le client	
20.4	Tempest	Interface	2000.190	Interface de contrôle	4
		RDM-TRI		réseau pour les caissons	
				de modèle DEC 3.2 et	
				supérieur	

Tout le matériel Tempest et le matériel connexe doivent être agréés à l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Tous les produits Tempest doivent être accompagnés de la garantie Tempest complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

Ces caissons seront peints d'une couleur sur mesure pour correspondre à la couleur des boitiers existant. Un échantillon de couleur sera remis au fournisseur.

Section G (1 à 7)

Liste du matériel de TI pour le renouvellement du spectacle son et lumière

1.0 Routeurs et adaptateurs réseau

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

L'intégration du nouveau matériel avec l'équipement existant permet de réaliser de grandes économies.

Identifiant	Marque	Article	Type du modèle	Spécification	Quantité
1.01	Cisco	Commutateur de données	SG300-28PP	POE+10/100/1000 4 PORTS SFP	1
1.02	Cisco	Commutateur de données	SG300-28P	POE 10/100/1000 4 PORTS SFP	2
1.03	Cisco	Commutateur de données	SG300-10MPP		2
1.04	Cisco	Commutateur de données	SG300-10MPP		8
1.05	Cisco	Réseau local sans fil	AIR-CAP2702E-x-K9		1
1.06	Cisco	Antenne de réseau local sans fil	AIR-ANT2451NV-R=		2
1.07	Cisco	SFP	MGBSX1	Mini-GBIC	27

Tous les routeurs et les adaptateurs réseau doivent être agréés par l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Tous les produits Cisco doivent être accompagnés de la garantie Cisco complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

2.0 Ordinateur SR-1515 de Stealth pour la surveillance

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

Assemblages spécialisés pour la surveillance des logiciels de commande et du matériel du spectacle

Identifiant	Marque	Article	Type du modèle	Spécification	Quantité
2.1	Intel	UC	Xeon E3-1240v2 3,4 GHz	8 Mo, 4 cœurs/8 fils	1
2.2		Mémoire vive	8 Go DR3		1
2.3	Intel	Média	240 Go SSD MLC, 2,5 po	Raid 1	1
2.4		Connecteur PCle	Connecteur PCle 8X		1
2.5	Microsoft	Système d'exploitation	Win 7, édition Ultimate, 64 bits, anglais		1
2.6		Réseau local	10/100/1000 BASE-T à port unique	Carte PCI à 2 ports	1

Tous les ordinateurs et les périphériques Stealth doivent être agréés par l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Tous les produits Stealth doivent être accompagnés de la garantie Stealth complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

3.0 Ordinateur SR-1515 de Stealth pour MA onPC

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

Assemblages spécialisés pour la surveillance des logiciels de commande et du matériel du spectacle

Identifiant	Marque	Article	Type du modèle	Spécification	Quantité
3.1	Intel	UC	Xeon E3-1240v2 3,4 GHz	8 Mo, 4 cœurs/8 fils	2
3.2		Mémoire vive	8 Go DR3		2
3.3	Intel	Média	240 Go SSD MLC, 2,5 po		2
3.4		Média	Disque dur de 2 To		2
3.5		Connecteur PCle	Connecteur PCle 8X		2
3.6	Microsoft	Système d'exploitation	Win 7, édition Ultimate, 64 bits, anglais		2
3.7		Réseau local	10/100/1000 BASE-T à port unique	Carte PCI à 2 ports	2

Tous les ordinateurs et les périphériques Stealth doivent être agréés par l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Tous les produits Stealth doivent être accompagnés de la garantie Stealth complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

4.0 Ordinateur 2500 laser de Stealth

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

Assemblages spécialisés pour la surveillance des logiciels de commande et du matériel du spectacle

Identifiant	Marque	Article	Type du modèle	Spécification	Quantité
4.1	Intel	UC	Processeur Intel Core i5-4670 de 4 ^e génération	jusqu'à 3,8 GHz, 32/64 bits	1
4.2		Mémoire vive	8 Go DDR3		1
4.3	Intel	Média	120 Go SSD MLC, 2,5 po	Raid 1	2
4.5		Connecteur PCle	Connecteur PCle 8X		1
4.6	Microsoft	Système d'exploitation	Win 7, édition Ultimate, 64 bits, anglais		1
4.7		Réseau local	10/100/1000 BASE-T à port unique	Carte PCI à 2 ports	1

Tous les ordinateurs et les périphériques Stealth doivent être agréés par l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Tous les produits Stealth doivent être accompagnés de la garantie Stealth complète au Canada pour les pièces et la main-d'œuvre.

5.0 Ordinateur portable robuste Getac B300

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

Assemblages spécialisés pour la surveillance des logiciels de commande et du matériel du spectacle

Identifiant	Marque	Article	Type du modèle	Spécification	Quantité
5.10	Getac	Ordinateur portatif	B300	Ordinateur portatif	1
		durci		durci à écran tactile	
5.11	Intel Core	Processeur	Processeur Intel ^{MD} Core ^{MC} iS-4300M vPro ^{MC} avec technologie Intel ^{MD} vPro ^{MC}	2,6 GHz, max. 3,3 GHz avec technologie Intel ^{MD} Turbo Boost — Intel ^{MD} Smart Cache L3 de 3 Mo — jeu de puces Mobile Intel ^{MD} QM87 Express	1
5.12	Intel	Carte vidéo	4600i	Graphiques HD	1
5.13	QuadraClear	Moniteur vidéo	À écran tactile	Écran de 13,3 po et 1 400 nits lisible au soleil et tactile	1
5.14		Disque dur	SATA HDD	SATA HDD de 500 giga-octets	1
5.15		Mémoire	DDR3	4 gigaoctets	1
5.16		Communication	Modem Réseau local	56K Ethernet 10/100/ 1000	1
5.17		Sans fil	Réseau local sans fil	802.11a/b/g/n et Bluetooth	1
5.18		Lecteur optique		Super multilecteur	1
5.19	Microsoft	Système d'exploitation	Windows 7 Professionnel		1

Tous les ordinateurs et les périphériques Getac doivent être agréés par l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Tous les produits Getac doivent être accompagnés de la garantie Getac complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

6.0 Apple

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

Assemblages spécialisés pour la surveillance des logiciels de commande et du matériel du spectacle

Identifiant	Marque	Article	Type du modèle	Spécification	Quantité
6.1	Apple	Tablette	iPad Air 64 Go	Modèle 32 Go WIFI	1
6.2	Apple	Étui de protection			1
6.3	Apple	Station d'accueil			1
6.5	Apple	Ordinateur	MAC MINI	Quad CPU 2,6 GHz Mémoire de 8 Go Disque dur de série de 1 To	3
6.6	MK 1 Manufacturing	Bâti	MMR-2G-1URS	Bâti pour MAC MINI	1
6.7	Belkin	Adaptateur	UPC 722868905043	De FireWire 800 à FireWire 400 à 2 mètres	1
6.8	Apple	Adaptateur		Connecteur DisplayPort Mini vers adaptateur VGA	4
6.9	Apple	Adaptateur		Adaptateur Apple de HDMI à DVI	4

Tous les ordinateurs Apple et les périphériques connexes doivent être agréés par l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Tous les produits Apple doivent être accompagnés de la garantie Apple complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

7.0 Unité d'alimentation permanente

Une clause de non-substitution s'applique pour la raison suivante :

Assemblages spécialisés pour la surveillance des logiciels de commande et du matériel du spectacle

Identifiant	Marque	Article	Type du modèle	Spécification	Quantité
7.1	APC	Unité d'alimentation permanente	SURTA3000RMXL3U	3 KVA, 120 volts/ 120 volts, entrée L5- 30 et sorties 5-15R et 5-20R	4
7.2	APC	Unité d'alimentation permanente	SURTA3000RMXL3U	2,2 KVA, 120 volts/ 120 volts, entrée L5- 20 et sorties 5-15R	6

Toutes les unités d'alimentation permanente APC et les périphériques doivent être agréés par l'usine et porter une marque listée reconnue qui respecte les normes d'électricité et de CEM canadiennes.

Les pièces de matériel doivent être expédiées avec leurs adaptateurs universels de CC approuvés ou un connecteur IEC à L5-15 de qualité professionnelle, au besoin.

Tous les produits APC doivent être accompagnés de la garantie APC complète au Canada pour les pièces et la maind'œuvre.

ANNEXE B - Barême de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix ur	iitaires fermes, en dolla	ırs canadiens, rendu dr	oits acquittés (destination),	avec
les taxes applicables en sus, selon le cas.	Les frais de transport	à destination doivent ê	tre inclus ainsi	que les droit	s de
douane et la taxe d'accise applicables.					

douane et	ia taxe u a	ccise applicab	163.					
Cette Ann	exe B est	soumise pou	r la section	de l'annexe A				
Un soumis	sionnaire p	oeut soumettre	e une proposition s	ur un (1) ou plusieu	s des sectio	ns A à G prés	senté à l'anne	exe A.
Soumettre	une (1) an	nexe B compl	étée pour chaque s	section recevant un	e soumissior	1.		
				aillée des coûts pour aires et le coût total		oût total de la	section rece	evant une
Format se	lon l'anne	exe A avec les	s prix ajoutés :					
SECTION Partie	"" (Pa	ırtie à						
Identifiant	Marque	Type du	Numéro de	Résumé des	Quantité	Prix	Total	7
	-	modèle	modèle	spécifications		unitaire		
						\$	\$	
					Prix tota	l de la partie:	\$	
Partie	_							_
Identifiant	Marque	Type du modèle	Numéro de modèle	Résumé des spécifications	Quantité	Prix unitaire	Total	
						\$	\$	
					Prix tota	l de la partie:	\$	

Etc	
Prix total évalué de la section (l'addition des parties)	: \$



ANNEXE C PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

		e plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, Veb de <u>Ressources humaines et Développement des compétences Canada - Travail</u> .
	ite : ra utilisée]	(AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions
Со	mpléter à la	fois A et B.
A.	Coche	z seulement une des déclarations suivantes :
()) A1.	Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
()) A2.	Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
()) A3.	Le soumissionnaire atteste qu'il est un <u>employeur sous réglementation fédérale</u> , en vertu de la <u>Loi sur</u> <u>l'équité en matière d'emploi</u> .
()) A4.	Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).
Α5	. Le sou	ımissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
()) A5.1.	Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec HRDCC - Travail.
ΟU	J	
()) A5.2.	Le soumissionnaire a présenté <u>l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168)</u> , à RHDCC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à RHDCC - Travail.
В.	Coche	z seulement une des déclarations suivantes :
()) B1.	Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.
ΟU	J	
()) B2.	Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

